



COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 10 FEVRIER 2026

---oooOooo---

L'an deux mille vingt-six et le 10 février à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

**Membres présents :**

**- Titulaires :**

MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Christian MOUNIER, André ROUSSET,  
Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-  
Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD et Karine MOURET

**- Suppléants :** MM. Joël RAYMOND, Serge GRYNKORN et Jean-Paul VILMER

**Absents :** MM. Pierre LORIEDO et Robert TCHOBDRENOVITCH, Mmes Laurence CHABAUD GEVA et Sabine PLANEILLE

**Absents excusés :** MM. Jean-Pierre PETTAVINO, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Michel RAOUX, Marc JAUBERT et Mmes Sylvie GREGOIRE, Amélie JEAN, Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER

**Secrétaire de Séance :** Mme Nicole GIRARD

oooOooo

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du 8 décembre 2025
2. Décisions du Président
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026
4. Questions diverses.

oooOooo

Le quorum étant atteint, Monsieur Christian MOUNIER ouvre la séance et désigne Madame Nicole GIRARD en qualité de Secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2025**

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation.

Il est approuvé à l'unanimité.

**2. DECISIONS DU PRESIDENT**

Le Comité est informé des décisions qui ont été prises par le Président dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, en application d'une délégation d'attributions accordée par le Comité syndical par délibération n°20-24 du 15 septembre 2020 :

N°	Date	Attributaire	Objet de la décision	Montant
N°25-06	04/12/2025	STD	Contrat d'entretien pour l'élimination des nuisibles au centre de transfert du Grenouillet à Cavaillon pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2026	1 010 € HT/an
N°25-07	09/12/2025	SUN CONCEPT	Fourniture et pose de 20 panneaux photovoltaïques sur le centre de transfert du Grenouillet	13 890 € HT
N°25-08	19/12/2025	SOCIETE GENERALE	Emprunt pour le financement de la subvention d'investissement versée à la SPL Tri Rhodanien pour la construction d'un centre de tri	3 400 000 €
N°25-09	22/12/2025	SOCIETE GENERALE	Annulation décision n°25-08 (retrait inattendu des offres d'emprunt)	
N°25-10	29/12/2025	BANQUE POSTALE	Emprunt pour le financement de la subvention d'investissement versée à la SPL Tri Rhodanien pour la construction d'un centre de tri	3 400 000 €
N°26-01	22/01/2026	SUN CONCEPT	Avenant au marché pour la fourniture et la pose de panneaux photovoltaïques – Obligation d'installer des panneaux « fullblack » suite à la prescription des services de la commune de Cavaillon	2 000 € HT

## **1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : DOB 2026**

Conformément à la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et à l'article L2312-1 du CGCT modifié par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 pris pour application de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), le Comité Syndical doit débattre des orientations budgétaires pour l'élaboration du budget primitif dans les deux mois précédant le vote du budget.

Mme DEGABRIEL, directrice du SIECEUTOM, présente le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été diffusé aux élus délégués et qui met en évidence les orientations générales du Syndicat pour son projet de budget 2026.

Il ressort de l'analyse de l'année 2025 et des prévisions 2026 que :

### **Dépenses de fonctionnement**

- Le prix du traitement des OMR va continuer d'augmenter, par l'effet du renouvellement du marché de traitement en 2025.
- Concernant la quantité d'ordures ménagères : après une année de stabilité des tonnages, il reviendra au comité d'opérer un choix sur les prévisions de production entre hypothèses prudentes ou optimistes. Ces choix sont à faire au regard des politiques mises en œuvre au sein des intercommunalités adhérentes, en charge de la prévention et de la collecte des OMR.
- En matière de collecte sélective, le prix de la prestation de tri devrait être stable mais les tonnages collectés devraient continuer d'augmenter. Il importe que les collectivités s'attachent à améliorer encore la qualité de la collecte sélective pour faire baisser le taux de refus qui impacte directement le prix du traitement.
- Les charges générales devraient être stables. Mais ce poste pèse peu dans les dépenses totales.

La conjonction de ces événements devrait aboutir à une hausse des dépenses.

L'autonomie et la maîtrise des dépenses sont recherchées. Le syndicat est toujours très dépendant des politiques de prix pratiquées par les opérateurs économiques en charge du traitement des déchets. Cet objectif sera atteint à compter de fin 2027 avec la participation du SIECEUTOM

- à la SPL TRI RHODANIEN chargée de la conception, la construction et l'exploitation d'un nouveau Centre de tri des emballages

- et au Groupement d'Autorités Concédantes pour la passation d'une nouvelle concession de service public portant sur l'exploitation de l'UVE de Vedène pour le traitement des ordures ménagères.

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement devraient augmenter du fait de la participation du SIECEUTOM aux deux projets précités : projet de centre de tri rhodanien et renouvellement de la DSP sur l'incinération en groupement aux côtés du SIDOMRA.

Ces investissements préparent l'avenir et permettront une maîtrise du coût de gestion des déchets sur le long terme. En matière de tri, il permettra également de se rapprocher de l'exutoire.

*Les élus s'étonnent que le budget soit de nouveau en hausse cette année. Le Président rappelle que la ligne budgétaire la plus impactante est celle du traitement des ordures ménagères. Les prix unitaires de transport et de traitement dépendent des marchés mais les collectivités peuvent agir sur les tonnages pour diminuer leur cotisation. De plus la participation du SIECEUTOM au Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) composé du SIDOMRA et de 8 autres collectivités va permettre de diminuer le coût de traitement des ordures ménagères fin 2027 lors du renouvellement de la Délégation de Service Public sur le site de l'incinérateur de Vedène. Le prix sera bien inférieur au coût actuel. Cependant le syndicat ne pourra bénéficier de ce tarif que sur 26 700 tonnes. Or le tonnage actuel s'élève à environ 27 900 tonnes. Il sera appliqué aux tonnages excédentaires un tarif plus élevé que celui négocié dans le cadre du GAC mais tout de même inférieur à celui des clients extérieurs. Il est donc important que chaque communauté de communes s'astreigne à rejoindre les objectifs de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).*

*Le Président ajoute que le montant de la participation 2026 dépendra principalement du tonnage qu'on prendra en compte. Il demande l'avis du comité sur l'estimation à retenir, une baisse, une stabilité ou une hausse.*

*Il précise que les participations de LMV et CCPSMV augmenteront également du fait du remboursement de l'emprunt de 3 400 000€ souscrit pour le financement du nouveau centre de tri qui verra le jour fin 2027 et qu'il faudra commencer à rembourser cette année.*

*M. KLEIN estime qu'il est important que les collectivités s'engagent à respecter le PLPDMA et il propose donc qu'on retienne l'objectif le plus ambitieux, à savoir une diminution des tonnages, quitte à revenir devant les collectivités si les participations ne sont pas suffisantes pour équilibrer les dépenses en cas de non atteinte des objectifs.*

*M. ROUX précise qu'à la CCPSMV, des plans et actions sont en cours et devraient mener à terme des résultats. Il indique que le seuil maximal de 26 700 tonnes à horizon 2028 est atteignable. Cependant, il préfère choisir l'option de la stabilité des tonnages par prudence budgétaire.*

*Le Président rappelle que le budget doit être sincère. En ce sens, on ne peut construire celui-ci sur des prévisions que l'on sait fortement compromises.*

*Un débat s'engage entre les élus.*

*Le Président clôt le débat en annonçant aux élus que deux hypothèses leur seront présentées lors du vote du budget, l'une comprenant une stabilité des tonnages et entraînant une augmentation des participations, l'autre comprenant la stabilité des participations et impliquant la baisse des tonnages. Chacun pourra ainsi considérer l'impact sur les participations financières, ainsi que la proportion de baisse de production à atteindre pour éviter une hausse des participations.*

Une fois les débats clos, le comité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé au présent compte-rendu.

## 2. QUESTIONS DIVERSES

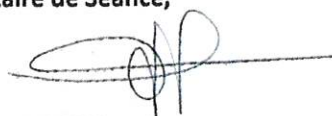
### Prochain Comité Syndical

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le prochain comité syndical se tiendra mardi 10 mars. Il sera suivi d'un moment de convivialité pour marquer la fin de la mandature.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance à 19h10.

Cavaillon, le 12 février 2026

La Secrétaire de Séance,



Nicole GIRARD



Le Président,



Christian MOUNIER

